Envoyé en préfecture le 12/04/2024
Reçu en préfecture le 12/04/2024
Publié le 12/04/2024
ID : 026-200091718-20240329-DCS_2024_006-DE

Délibération n°2024-006

Date de convocation : 15/03/2024

Membres en exercice : 33

Votants : 30

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte publié le : 12/04/2024

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

SYNDICAT MIXTE D'EYGUES EN AYGUES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

SEANCE DU 29 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 29 mars à neuf heures, le Conseil Syndical s'est réuni à Nyons, au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire sous la présidence de M. Gérard PEZ, et en cette qualité, président de séance :

Présents : 23
Communauté de communes Pays d'Orange en Provence (7) : BEYNEIX Céline, BOUYER Michel, GALMARD Marie Thérèse, GELEDAN Marc, ESPINOSA Jean-Antoine, MARQUESTAUT Pierre, MARQUOT Xavier,
Communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence (4) : AURIACH Hervé**,** GABRIEL Marc, MEUNIER Annie, ROTICCI Roland,
Communauté de communes Vaison Ventoux (2) : FRITSCH Chantal, MICHEL Marie-Claire,
Communauté de communes Drôme Sud Provence (1) : VEILLY Daniel,
Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale (5) : CHAMBON Claude, DESSALES Jean-Luc, GREGOIRE Jean-Luc, GIREN Didier, PEZ Gérard,
Communauté de communes du Diois (2) : BAUDIN Pascal, MOLERUS Christian,
Communauté de communes du Sisteronais Buech (2) : MORENO Juan, TARDY Lionel

Excusés / Absents ayant donné pouvoir : 7
Communauté de Communes du Pays Réuni d'Orange (4) : ANDRES Valérie donne pouvoir à MARQUOT Xavier, ARGENSON Jonathan donne pouvoir à GALMARD Marie-Thérèse, REYNIER DUVAL Christophe donne pouvoir à ESPINOSA Jean-Antoine, RICOU Florian donne pouvoir à BOUYER Michel,
Communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence (0) :
Communauté de communes Vaison Ventoux (0) :
Communauté de communes Drôme Sud Provence (1) : GARIN Maryannick donne pouvoir à VEILLY Daniel,
Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale (2) : DAYRE Thierry donne pouvoir à GREGOIRE Jean Luc, SALIN Olivier donne pouvoir à GIREN Didier,
Communauté de communes du Diois (0) :
Communauté de communes du Sisteronais Buech (0) :

Excusés / Absents : 3
Communauté de Communes du Pays Réuni d'Orange (1) : BISCARRAT Louis,
Communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence (1) : CROZET Pascal
Communauté de communes Vaison Ventoux (0) :
Communauté de communes Drôme Sud Provence (0) :
Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale (1) : CHAREYRE Laurent,
Communauté de communes du Diois (0) :
Communauté de communes du Sisteronais Buech (0) :

Secrétaire de Séance : MARQUOT Xavier

2024-006 : FINANCES : OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT 2023
RAPPORTEUR : M. Gérard PEZ

Envoyé en préfecture le 12/04/2024
Reçu en préfecture le 12/04/2024
Publié le 12/04/2024
ID : 026-200091718-20240329-DCS_2024_006-DE

Sur proposition du bureau syndical en date du 15 mars 2024 et après avoir entendu le rapport du Président ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice ;
VU la délibération n°2024-004 en date du 29 mars 2024 approuvant le compte de gestion 2023 ;

VU la délibération n°2024-005 en date du 29 mars 2023 approuvant le compte administratif 2023 ;

CONSIDERANT que le solde entre les dépenses et les recettes réalisées en 2023 a donné lieu à un excédent de la section de fonctionnement de 1 032 594.19 € et à un déficit de la section d'investissement de 350 610.33 € (solde RAR compris) ;

CONSIDERANT les dépenses de 2024 à couvrir en fonctionnement et en investissement ;

Il convient que le comité délibère.

LE COMITE SYNDICAL

AYANT OUÏ cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'affecter la somme de 657 761.09 € en excédent de fonctionnement reporté au compte 002 et la somme de 374 833.10 € en réserve au compte 1068 excédent de fonctionnement capitalisé ;

- **DECIDE** de reporter la somme de 472 977.67 € au solde d'exécution de la section d'investissement reporté (compte 001) ;

- **DECIDE** de reprendre ces résultats au budget primitif 2024 ;

- **AUTORISE** le président à accomplir tout acte nécessaire ou formalité liée à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Ont signé les membres présents,
Pour copie conforme.
Nyons, le 29/03/2024

Le Président,
Gérard PEZ

SYNDICAT MIXTE SMEA EYGUES-AYGUES